

**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET
D'ETUDES STRATEGIQUES**

Revue
Intelligence Stratégique

Vol. 008, Numéro 022, Juillet-Décembre 2025

E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X

<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 82 006 1696 ; 81 86 19 121; 89 7175 074

E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch

TRAFFICS ILLÉGAUX INTERNATIONAUX AU CŒUR DE LA CONFLICTUALITÉ DANS LA PROVINCE DU NORD-KIVU : DE LA POROSITÉ DES FRONTIÈRES À L'ACTIVISME DES GROUPES ARMÉS

Innocent CIMANUKA MUHINDO

Doctorant en Relations Internationales et Chef de Travaux à l'Université Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa-RDC

RESUME

*Cet article aborde la question des exploitations et trafics illégaux dans la province du Nord-Kivu en proie à des conflits intermittents, voire interminables. Les analyses démontrent à quel point les frontières poreuses et non officielles qui séparent le Nord-Kivu de ses voisins (Rwanda, Ouganda, Burundi) facilitent la circulation illégale de biens et de personnes. Elles constituent un terrain propice à l'émergence et à la prospérité des trafics illégaux internationaux, qui alimentent et structurent la conflictualité locale. L'or, le coltan, la cassitérite, le cacao ainsi que les armes y circulent en dehors de tout contrôle étatique, enrichissant des acteurs divers, entre autres: les groupes armés, les réseaux transnationaux et certains responsables locaux corrompus, créant ainsi une économie de guerre et ce, depuis plus de trois décennies à ce jour. **Mots-clés** : trafics illégaux, contrebande, économie de guerre, groupes armés, Nord-Kivu.*

ABSTRACT

*This article addresses the issue of illegal exploitation and trafficking in the province of North Kivu, which is plagued by intermittent and even endless conflicts. The analyses demonstrate the extent to which the porous and unofficial borders separating North Kivu from its neighbors (Rwanda, Uganda, Burundi) facilitate the illegal movement of goods and people. They provide fertile ground for the emergence and proliferation of illegal international trafficking, which fuels and structures local conflict. Gold, coltan, cassiterite, cocoa, and weapons circulate outside of any state control, enriching various actors, including armed groups, transnational networks, and certain corrupt local officials, thus creating a war economy that has been in place for more than three decades. **Keywords** : illegal trafficking, smuggling, war economy, armed groups, North Kivu.*

INTRODUCTION

Depuis plus de trente ans, le Nord-Kivu demeure une zone d'instabilité chronique. Cette instabilité résulte à la fois de conflits intercommunautaires et politiques, et de dynamiques transnationales complexes, où s'entrelacent intérêts géopolitiques, économie informelle et activisme armé. Malgré les différentes opérations militaires et les initiatives régionales de paix, l'instabilité persiste dans la région. Cette instabilité s'explique, entre autres, par la porosité des frontières et la prolifération des trafics illégaux internationaux qui enrichissent les groupes armés et certains réseaux politico-économiques. La frontière y apparaît non pas comme une limite protectrice, mais comme un espace de rente et de circulation illicite. Le commerce parallèle qui s'y développe relie la RD Congo à ses voisins (Rwanda, Ouganda, Burundi) et structure une économie régionale informelle.

Plus d'une centaine de groupes armés opèrent à l'Est du Congo, dont plusieurs au Nord-Kivu. Des mouvements tels que le M23, les ADF ou les Nyatura exploitent directement les ressources naturelles ou sécurisent des routes commerciales illégales. Leur survie dépend du commerce transfrontalier. Ils imposent des taxes, contrôlent des tronçons routiers et entretiennent des liens avec des réseaux économiques situés dans les pays voisins. Cette autonomisation financière rend les processus de désarmement et de stabilisation ardu.

Ces trafics illégaux ne sont pas de simples conséquences de l'insécurité : ils s'insèrent dans la logique même du conflit, permettant aux groupes armés de financer leurs activités, d'asseoir leur autorité et d'influencer les relations politico-économiques régionales. Dans ce contexte, la question centrale qui guide cette étude est : comment les trafics illégaux internationaux, facilités par la porosité des frontières, alimentent-ils la conflictualité et l'activisme des groupes armés dans la province du Nord-Kivu ? L'article vise à montrer que la sécurité, la stabilité et la paix dans la province du Nord-Kivu et la région ne peuvent être atteintes sans une gouvernance frontalière efficace, une coopération régionale renforcée et une gestion transparente des ressources naturelles. Pour ce faire, le présent article cadre sa réflexion sur les questions liées à la porosité des frontières, entre autres, la présence permanente des groupes armés dans l'Est du pays, la contrebande des matières premières, la militarisation de l'économie dans cette partie et ses ramifications nationales et internationales.

I. DE LA POROSITE DES FRONTIERES A LA CONTREBANDE DES MATIERES PREMIERES

Il est question, dans ce point, d'analyser les aspects suivants : De la mondialisation, conflictualité et gestion des frontières dans le Nord-Kivu : une géographie idéale pour les trafics illégaux internationaux.

I. 1. Mondialisation, conflictualité et gestion des frontières dans le Nord-Kivu

La mondialisation des échanges économiques, mais aussi culturels et démographiques, est une réalité qui pèse lourdement sur les conditions concrètes d'exercice du pouvoir politique. Les grandes firmes ont des activités à l'échelle planétaire, et le problème de leur « nationalité » est à peu près dépourvu de sens. Or cette mondialisation postule la suppression des entraves à la mobilité des capitaux, suscite des mouvements de personnes à la recherche de l'emploi, contribue à brasser davantage les intérêts. C'est en ces termes que Philippe Braud¹ s'exprime lorsqu'il évoque le concept de l'Etat déterritorialisé pour analyser la situation des Etats qui voient leurs frontières bousculées par les effets politiques mais surtout économiques de la mondialisation.

Dans le monde actuel, les frontières semblent devenir à la fois moins importantes et plus importantes. D'une part, l'évolution économique mondiale amène les Etats à repenser leurs frontières en termes de flexibilité et de coopération. D'autre part, même dans les unions douanières et économiques, les frontières restent la marque la plus visible de la souveraineté d'Etat sur un territoire. Dans cette logique, une gestion efficace des frontières peut être considérée comme un symbole de l'implication du gouvernement dans la protection de sa population,² car tout passe en amont par la frontière. Une frontière est la concrétisation d'une opportunité pour un Etat de contribuer au maintien de la sécurité interne en empêchant les menaces extérieures d'atteindre son territoire et sa population. La frontière est, par conséquent, tant une séparation physique entre Etats qu'un processus de contrôle au service de leur sécurité.

¹ BRAUD P., *Penser l'Etat*, Seuil, Paris, 2004.

² OTWIN M., « Challenges for integrated border management in the European Union », Geneva Center for the Democratic Control for Armed Forces Occasional, Paper n°17, 2010.

Néanmoins, les exigences du système mondial économique actuel requièrent un certain degré d'ouverture des frontières. Ainsi, les frontières doivent non seulement être exclusives (ne pas laisser entrer les personnes et les biens indésirables) mais également inclusives (faciliter la mobilité des personnes et des biens). Il est donc important pour un Etat de trouver l'équilibre entre le besoin de mobilité et le besoin de contrôle, entre « des portes et des murs ». Une frontière complètement fermée n'est pas la solution. Au contraire, elle risquerait de créer davantage un environnement propice pour les activités illicites.³

En effet, certaines régions frontalières peuvent devenir des zones de refuges pour des malfaiteurs et des lieux de criminalité et de trafic où les déplacements de trafiquants et de criminels sont éventuellement facilités par les complicités ethniques des populations des régions frontalières... Les routes de trafic contournent les points de contrôle à la frontière, utilisant les parties de territoires où les solidarités entre populations locales priment.

Cette réalité est beaucoup plus observable en Afrique de l'Ouest, mais également et, surtout actuellement, en Afrique centrale, particulièrement dans la région des Grands-Lacs. Tel est le cas actuel de la RDC avec ses voisins de l'Est où la solidarité ethnique entre les populations locales d'expression rwandaise vivant le long de la frontière est devenue très forte et facilite le déroulement d'activités criminelles souvent protégées par cette solidarité.

La gestion frontalière de l'espace frontalier depuis le nord-est jusqu'au sud-est, du territoire d'Aru jusqu'à Kalemie en passant par Bunia, Kasindi, Beni, Butembo, Lubero, Rutshuru, Bunagana, Goma, Bukavu, Uvira, Fizi appelle un contrôle efficace et ordonné. Mais, notre analyse se focalise sur la province du Nord-Kivu dont les frontières avec les pays de l'Est partent de Kasindi jusqu'à Goma en passant par Beni, Butembo, Lubero, Rutshuru et Bunagana.

En effet, ces frontières entre la RDC d'un côté et le Rwanda et l'Ouganda de l'autre, distants de plus ou moins 400 kilomètres, disposent de trois points frontaliers officiels qui sont le poste de Kasindi en territoire de Beni, le poste de Bunagana en territoire de Rutshuru et le poste de Goma (grande et petite barrière) où les personnes et les biens doivent officiellement traverser. Mais, en

³ SENIORA J. et POITEVIN C., *Armes légères : gestion des frontières terrestres et trafic illicite*, Rapport du GRIP, Bruxelles, 2010.

dehors de ces postes frontaliers officiellement reconnus, existent de multiples points de passage servant à la contrebande des produits illicites tels que les armes légères, les produits miniers, les bois, les personnes sous mandat d'arrêt international...

La route reliant Beni et Goma se trouvant le long de la frontière et à seulement 2 à 10 kilomètres dans certains endroits facilite le passage incognito d'hommes et de biens à l'insu des structures officielles. L'analyse montre que de plus en plus de personnes et de biens traversent les frontières par des voies illicites, où les taxes et autres prélèvements de l'Etat coûtent cher. L'une des caractéristiques essentielles de la conflictualité du Nord-Kivu depuis le déclenchement des conflits armés est la porosité régulièrement observée le long des frontières entre la RDC et ses pays voisins. La porosité des frontières est une conséquence voulue par les acteurs concernés afin de transmettre aisément les ressources naturelles illégalement exploitées vers les pays voisins, lieux de centralisation, d'entreposage, de conditionnement avant de prendre la direction de l'océan Indien pour leur destination finale, les pays occidentaux et asiatiques.

Pour le cas du Nord-Kivu, Kampala et Kigali constituent la plaque tournante de centralisation des ressources naturelles congolaises qui traversent illicitement par les frontières officielles et non officielles. En effet, l'observation rigoureuse de la porosité des frontières de l'Est congolais témoigne que cette perméabilité se trouve renforcée non seulement par la présence, l'attitude et le comportement des agents de l'Etat commis à la tâche de surveillance des frontières de la RDC, mais aussi par le manque de volonté politique dans l'accompagnement technique et logistique au profit de la Direction Générale de Migration et ce, pour l'aider à atteindre ses objectifs de la protection et sécurisation des frontières du pays. Depuis le déclenchement de la rébellion de l'AFDL, du RCD et celle du M23, les frontières congolaises avec ses voisins fonctionnent à deux vitesses différentes.

D'une part, le Rwanda et l'Ouganda assurent un contrôle régulier, normal et classique sur tous les points frontaliers avec la RDC. Les agents commis à la surveillance et à la garde des frontières exécutent leurs tâches de façon professionnelle, sans pression supplémentaire et filtrent les personnes et les biens susceptibles de pénétrer sur les territoires de leurs Etats. Cependant, les cas isolés de fraude ne manquent pas, à l'instar de plusieurs pays africains voire du monde. D'autre part, le contrôle des frontières côté congolais semble remplir toutes les

exigences d'irrégularité, de corruption, d'inattention, de complaisance et de subordination.

La situation paraît bien voulue, connue et favorisée par les acteurs concernés dans la crise congolaise. Le désordre, la corruption généralisée, le trafic d'influence, le favoritisme, le clientélisme, ont cessé d'être l'exception pour devenir la règle. Il est curieux de s'apercevoir, au niveau des frontières congolaises avec les pays de l'Est, qu'une bonne partie d'agents, occupant des postes stratégiques, est d'expression rwandophone, en dépit du fait que cette partie du territoire regorge également d'autochtones d'expression rwandophone.

Les quelques tentatives de dénonciation sont soit camouflées ou réprimandées par les agents haut gradés implicitement impliqués dans la manœuvre, soit classées sans suite ni rangées dans les oubliettes. D'autres cas sont réglés sur place, au niveau des frontières, par des négociations ou par la force, souvent au bénéfice des Rwandophones encore influents dans le Petit-Nord.

La mondialisation, en facilitant la disponibilité des capitaux étrangers en quête de ressources naturelles abondantes en RDC, ainsi que la résistance des Congolais à la prédation de leurs ressources par la globalisation et la complicité de certains acteurs nationaux et locaux, sont des facteurs qui montrent que la paix à l'Est du pays et la stabilité transfrontalière risquent de rester des concepts théoriques sans matérialité dans l'immédiat.

I. 2. Province du Nord-Kivu : une géographie idéale pour les trafics illégaux internationaux

La RDC est l'un des pays les plus riches du monde en termes de ressources naturelles avec d'immenses réserves minérales dispersées à travers le pays. La partie orientale contient des gisements d'or, de charbon, de minerai de fer, ainsi que du coltan, un terme dérivé du mot « colombo-tantalite » qui appartient à un groupe de produits géochimiques internationalement connus sous le nom de tantale.⁴

Malgré l'importance de ces ressources minières pour le développement technologique mondial, la contrebande reste un défi persistant pour l'Etat. Les

⁴ LUMBI P., « Guerre en RDC : enjeux économiques - intérêts et acteurs », Observatoire Gouvernance-Transparence, Kinshasa, OGT, 10 avril 2000, non publié.

administrations successives du pays, à la fois le gouvernement central et les gouvernements provinciaux, n'ont pas montré suffisamment d'appétit pour entreprendre les changements de politique et l'engagement public pour lutter contre la contrebande des minerais dans les zones frontalières.

Ainsi, la contrebande est rendue possible par une gamme de facteurs, notamment la porosité des frontières, l'économie de guerre prolongée et le différentiel de prix transfrontalier. La vaste étendue d'espaces non gouvernés aux frontières de la RDC, qui s'étend du Burundi et du Rwanda à l'Ouganda, offre une géographie idéale pour le commerce illicite de minerais stratégiques. Même lorsque des agents de la sécurité de l'État de ces pays sont déployés pour sécuriser les frontières, le personnel peu scrupuleux parmi eux détourne souvent le regard en cas de contrebande.

Des agents de la protection des frontières de la Direction Générale de Migration, de la Police des Frontières de la PNC et des douanes congolaises sont souvent en nombre insuffisant pour sécuriser toute l'étendue de nos frontières où passent ces trafiquants. Le trafic des minerais est ainsi détourné vers l'Ouganda via Bunagana, dans le territoire de Rutshuru, au Nord-Kivu. De même, une partie du commerce dirigé vers Bukavu est détournée vers le Burundi via Uvira, dans le territoire d'Uvira, au Sud-Kivu, grâce aux points de passage frontaliers de Gatumba et Kavinvira.

À titre d'exemple, un incident avait eu lieu à la frontière entre la RDC et le Rwanda où un camion transportant 24 sacs de coltan de contrebande était intercepté. Les preuves d'un rapport de l'ONU montrent que des sacs de coltan de 10 et 20 kilogrammes provenant de l'Est de la RDC sont vendus par des commerçants non enregistrés à des acheteurs rwandais via des itinéraires de contrebande.

Dans la région des Grands Lacs, la RDC se trouve au centre de l'instabilité qui est souvent décrite comme une économie de guerre transnationale. C'est une situation dans laquelle des responsables gouvernementaux à la recherche de richesses s'entendent avec des chefs rebelles et des entreprises internationales

pour perpétrer le commerce illicite de minerais. Ces acteurs ont un intérêt commun à développer et à préserver l'économie de guerre.⁵

La plupart de ces espaces non gouvernés sont naturellement dotés de minerais stratégiques. Les seigneurs des guerres et les restes des rebelles du génocide rwandais de 1994 ont un accès illimité aux gisements de coltan. Ils continuent d'exploiter le minerai et de le commercialiser sur le marché par l'intermédiaire d'intermédiaires corrompus. La lutte pour le contrôle des mines de coltan est au cœur du conflit dans l'Est du Congo, qui a fait plus de six millions de morts au cours de la dernière décennie. Quelques acteurs de la sécurité de l'État et les milices armées ont tous des intérêts dans le commerce lucratif du coltan. Certains agents véreux de l'État et les chefs de guerre taxent les mineurs pour l'accès aux mines, rendant le contrôle des sites violemment concurrentiel.

La contrebande de minerais en provenance de la RDC prospère en raison des variations des prix pratiqués dans les zones minières et de ceux constatés sur les marchés noirs du nord du Katanga, de Goma, du Sud-Kivu en RDC et de Gisenyi au Rwanda. En 2014, par exemple, un kilogramme de coltan coûtait 37,50 dollars à Bukavu, 44 dollars à Uvira et 34 dollars à Kalemie. Chacun de ces prix dépassait celui fixé dans les mines, qui variait de 28,80 \$ à 40 \$ à Kisengo et Mai-Baridi. En 2015, un kilogramme de coltan se vendait de 40 à 50 dollars. Les fluctuations de prix à l'intérieur et à l'extérieur des frontières jouent un rôle majeur dans l'extraction et le commerce des matières premières.

II. MILITARISATION DE L'ECONOMIE DU NORD-KIVU ET RAMIFICATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Depuis la guerre de l'AFDL, les activités économiques au Nord-Kivu semblent s'orienter vers les pays voisins de l'Est jusqu'aux pays asiatiques que sont la Chine, l'Inde, les Emirats Arabes Unis et autres. Cette extraversion économique s'était accentuée avec la guerre du RCD et la rupture politique prolongée entre Goma et Kinshasa.

⁵ CHABAL P. et DALOZ J.-P., *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Economica, Paris, 1999, Mis en ligne sur [Cairn.info](http:// Cairn.info), le 15/11/2012, <https://doi.org/10.3917/polaf.084.0117>.

Cette rupture avait permis aux autorités politiques et militaires du Nord-Kivu de vivre l'expérience d'une gouvernance autonome bien que sous l'emprise des pays voisins, le Rwanda et l'Ouganda en particulier.

Sur le plan économique, il porte à croire que les opérateurs économiques, familiarisés avec les opérations illicites, la fraude et le gain facile, auraient eu du mal à supporter le contrôle fiscal et la tendance à la restauration de la légalité dans les activités économiques de la province.⁶ Cette volonté politique du gouvernement central s'est heurtée à une résistance permanente des acteurs économiques du milieu.

II. 1. Militarisation de l'économie et émergence de contrebande

La province du Nord-Kivu est l'une des provinces de la République Démocratique du Congo qui souffre des affres des guerres interminables dont celle de l'AFC/M23 à ce jour.

Il en résulte un nombre très élevé d'hommes en armes qui, souvent, débordent les frontières de leurs compétences pour s'ingérer dans d'autres domaines de la vie pour des raisons de survie, ou d'affaires personnelles. Par militarisation de l'économie ici, entendons-nous, l'implication significative des acteurs militaires ou hommes en armes dans les activités économiques d'un milieu déterminé.

En RDC, particulièrement dans sa partie Est, les militaires, les rebelles et les groupes armés nationaux et étrangers sont directement ou indirectement impliqués dans les activités économiques qui émergent dans la région du fait de la guerre. Cette configuration de l'implication des hommes en armes dans le circuit économique au Nord-Kivu, qui était jadis essentiellement aux mains des civils, a fortement reconfiguré le paysage économique de la province et redessiné les cartes et jeux d'alliance parmi les acteurs impliqués, militaires ou civils.

Les plus faibles ont fini par fuir la province pour développer leurs activités économiques ailleurs ou ont fini par faire purement et simplement faillite.⁷

⁶ ANTEN L., Renforcement de la gouvernance dans un district marqué par les conflits (Ituri) en République Démocratique du Congo, Clingendael Institute, disponible sur <http://www.jstor.com/stable/resrep05579.6>, 2010.

⁷ MOHAMED B., *Puissance forestière de firmes multinationales pour un nouvel ordre économique internationale*, Ed. Hachette, Paris, 2015. p. 118.

Toutefois, les plus entreprenants acteurs économiques ont dû développer des capacités d'adaptation avec la nouvelle configuration économique transformée par l'arrivée en scène des acteurs armés.

Pour se protéger et protéger leurs affaires, les acteurs économiques du Nord-Kivu ont dû faire des alliances avec les acteurs armés en vue de bénéficier des avantages nécessaires à la survie de leurs activités économiques. La corruption qui bat son plein dans la province favorise l'émergence et la prospérité des activités illicites et frauduleuses. Les opérateurs économiques, capitalistes par excellence, préfèrent mieux traiter avec les petits agents de l'État qui disposent de petites sommes d'argent (pot de vin) plutôt que d'encourager le retour à l'institutionnalisation et la réhabilitation de services de l'Etat. Ils seraient donc les premiers à soutenir les groupes armés existants ou à entretenir des nouveaux pour le contrôle des zones d'exploitation ou des zones frontalières, stratégie efficace pour la prospérité de leurs activités économiques dans la province.

Cette stratégie des acteurs économiques du Nord-Kivu de coopérer avec les acteurs armés pour l'émergence de leurs activités économiques constitue un énorme manque à gagner pour l'Etat congolais en termes d'impôts réels à verser dans le trésor public. Ceci traduit également, d'une part, l'incapacité de l'Etat congolais à imposer un contrôle total sur son territoire du fait des actions des acteurs privés qui lui opposent une résistance véritable, acteurs privés ayant des ramifications avec d'autres acteurs régionaux et internationaux qui résistent aux efforts de l'Etat à imposer son autorité.

D'autre part, cette réalité traduirait également une certaine complicité de l'Etat congolais qui laisserait délibérément du champ libre aux acteurs privés pour mener des actions militaires et économiques dont certains membres du gouvernement tireraient des bénéfices économiques ou politiques.

II. 2. Exploitants et négociants au cœur de la contrebande

Après avoir extrait des minerais, les exploitants les vendent à des négociants. Selon la législation de la RDC, il existe deux catégories de négociants : ceux qui œuvrent à partir des sites miniers et des petites villes, et ceux qui œuvrent dans les capitales provinciales et les grandes villes.

Quand un négociant a accumulé une quantité suffisante d'or, il la transporte dans une ville de l'Est de la RDC comptant un réseau de transport efficace vers

l'étranger. Le négociant vend les minerais à un exportateur ou comptoir. En vertu des lois de la RDC, seuls les exportateurs autorisés peuvent vendre à un acheteur international. Dans la pratique, c'est toute autre chose. En effet, les groupes rebelles et autres acteurs engagés dans l'instabilité géopolitique de la RDC s'illustrent dans les pratiques illicites de commerce des ressources minières en transitant par les pays voisins.

Une autre dimension de la criminalité organisée dans la chaîne d'approvisionnement des matières premières est l'utilisation de compagnies prête-nom. Il s'agit d'une forme de propriété déguisée d'entreprises minières, qui déstabilise le cadre local établi dans le but d'autonomiser les mineurs artisanaux et les entreprises autochtones enregistrées auprès des autorités, afin de participer à d'autres aspects du secteur de l'extraction, le traitement par exemple.

Dans ce contexte, les investisseurs étrangers et les responsables militaires haut placés sont de connivence avec la population locale pour mettre en œuvre des opérations commerciales clandestines au sein de la chaîne d'approvisionnement du coltan.⁸ L'utilisation de compagnies prête-nom se traduit principalement par une collaboration entre les Congolais et les étrangers d'une part, et quelques agents de sécurité de l'État et les membres de la communauté d'autre part.⁹

Pour l'exportation, il sied de noter que l'exportateur s'approvisionne généralement auprès de plusieurs négociants et attend d'accumuler suffisamment de minerais pour que son exportation soit rentable. Le calcul de rentabilité tient compte des taxes et des frais d'expédition, du temps que prennent les procédures officielles d'exportation (souvent onéreuses) et du coût du transport ; l'or, par exemple, est souvent transporté à la main d'un pays à l'autre par un représentant du comptoir.

⁸ International Alert, « The role of the exploitation of natural resources in fuelling and prolonging crises in the eastern DRC », 2010, disponible sur <https://www.international-alert.org/wpcontent/uploads/2021/09/DRC-Natural-Resources-Conflict-EN-2010.Pdf>, consulté le 22 mars 2021.

⁹ KONING R. (de), « Conflict minerals in the Democratic Republic of the Congo: Aligning trade and security interventions », dans *Document d'orientation du SIPRI*, n°27, SIPRI, 2011, disponible sur www.sipri.org/sites/default/files/files/PP/SIPRI27.pdf, consulté 22 mars 2021.

L'exportateur transporte l'or dans un pays voisin, par exemple l'Ouganda, le Rwanda ou le Burundi, où il est regroupé. Il peut dès lors être transporté vers une destination internationale où il est affiné. Il peut également être acheté par un affineur local, car des raffineries à grande capacité commencent à ouvrir dans la région des Grands Lacs. L'or, affiné ou doré, est acheminé vers un centre de commerce où il intègre la chaîne d'approvisionnement internationale légale.

Outre les creuseurs qui risquent leur vie pour exploiter le minerai, les acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement de coltan et d'autres activités illicites associées appartiennent à six catégories distinctes : Les entreprises informelles, les fonctionnaires, les agents de sécurité, les investisseurs étrangers et locaux, les groupes vulnérables et les groupes armés ne relevant pas de l'Etat.

A chaque étape, au fur et à mesure que les minerais descendent dans la chaîne d'approvisionnement, l'argent remonte la chaîne. Le commerce fonctionne selon un système de préfinancement. Des financiers versent des fonds à l'exportateur qui, à son tour, les verse aux négociants. C'est à ce niveau qu'il faut marteler que le rôle des minerais dans le financement des groupes armés en RDC est bien documenté. Les ressources minières étant un substitut de valeur inestimable du papier-monnaie, elles sont une cible de choix pour les groupes armés et les réseaux criminels. Les exploitants du secteur minier sont vulnérables à la violence et à l'exploitation, car ils exercent leurs activités de manière informelle.

Le Groupe d'experts des Nations Unies signale régulièrement que l'or artisanal et son commerce illicite à travers les pays voisins de la RDC profitent grandement et continuellement aux groupes armés et aux réseaux criminels organisés, qui extorquent des taxes illégales tout au long de la chaîne d'approvisionnement.¹⁰

Selon l'International Peace Information Service (IPIS), près d'un tiers des exploitations minières artisanales ayant fait l'objet d'une enquête de 2016 à 2018 en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu ont subi « l'ingérence des groupes armés », y compris des forces militaires.

¹⁰ Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo S/2016/466, 23 mai 2016, p. 27 à 29, § 127-136 ; Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2017/672, p. 22, § 101-105.

Les groupes armés non étatiques, y compris les forces rebelles en RDC, tirent également parti de l'exploitation des mines comme source principale de revenus. A titre d'exemple, on peut citer l'exploitation intensive du coltan par divers groupes armés, protégés par les Forces de Défense Populaires de l'Ouganda (FDPO).

D'après un rapport des Nations Unies, plusieurs opérations d'exploitation du coltan, sous le contrôle des soldats ougandais et le FDPO, ont été gérées par la compagnie prête-nom Trinity Investment, dans laquelle le Général de division Kazini joue un rôle important. Plus de 100 groupes armés opèrent dans les provinces riches en minerais de la RDC. Ces groupes, dont les FDLR, le Congrès National de la Résistance pour la Démocratie, les Forces Démocratiques Alliées (ADF), Nyatura, Raia Mutomboki, Ndarumanga et les groupes armés étrangers du Burundi voisin et les rebelles compliquent l'accès aux zones minières.

En outre, la présence de soldats sur les sites miniers facilite le commerce des armes. Les soldats vendraient parfois des fusils aux groupes armés et se feraient complices des négociants en minerais et des communautés locales pour faciliter l'exploitation minière et le commerce illicites.¹¹

Le secteur minier de la RDC est connu pour être opaque. En 2012, le Fonds Monétaire International (FMI) a suspendu son prêt triennal de 532 millions de dollars US, car le gouvernement n'avait pas publié les détails de la vente d'une mine (en 2011) à une entreprise implantée dans les Îles vierges britanniques. Bien que le FMI ait rétabli son prêt en 2019, sous réserve de transparence, la RDC a reculé de la 160^e à la 170^e place dans le classement de l'indice de perception de la corruption dans le monde de Transparency International depuis 2012.

II. 3. Nord-Kivu : le terreau fertile du trafic illicite

D'après des rapports du Groupe d'experts des Nations Unies, certains des principaux actionnaires des sociétés minières semblaient entretenir des liens avec les groupes armés. Dans le Nord-Kivu, Butembo sert de centre du commerce de l'or provenant des sites d'Oicha, des environs de Manguredjipa, de Lubero, ainsi que de l'Ituri. L'or provient aussi de sites d'exploitation aurifères situés à l'intérieur

¹¹ OLUWOLE O., « Exploitation minière et commerce illicite du coltan en République démocratique du Congo », ENACT, Document de recherche, Numéro 29, Mars 2022, p. 11, disponible sur www.enactafrica.org, consulté le 22 septembre 2022.

ou à proximité de la réserve à faune à okapis et dans la province de la Tshopo.¹² Le seul exportateur agréé dans le Nord-Kivu est Glory Minerals, dont le siège est à Butembo. La frontière qui sépare la RDC de l'Ouganda est particulièrement poreuse ; les personnes désignées par les négociants pour passer des minerais en contrebande peuvent la franchir sans vraiment craindre d'être appréhendées.

Les ressources minières sont facilement transportées en Ouganda depuis Bunia (Ituri) ou Butembo (Nord-Kivu). Les minerais sont ensuite affinés dans le pays, puis vendus et transportés ailleurs. La seule liaison aérienne entre les provinces orientales et la RDC et le marché international se trouve à Goma, dans le Nord-Kivu, d'où part cinq fois par semaine un vol vers le centre régional d'Addis-Ababa, en Ethiopie. L'Ouganda est depuis longtemps un centre névralgique de transit des minerais passés en contrebande depuis les provinces orientales de la RDC et une passerelle vers des centres de commerce. Les minerais sont souvent vendus à Kampala avant de poursuivre leur route.¹³

Il sied de noter qu'à Kampala, deux familles ont dominé pendant plus de dix ans le marché de l'or artisanal provenant de la RDC. Rajendra (Raju) Kumar Vaya et Jamnadas V. Lodhia (dit Chuni) figurent souvent sur la liste des trafiquants d'or les plus importants de l'Est de la RDC. En mars 2007, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a sanctionné Machanga Ltd et Uganda Commercial Impex (UCI) Ltd, appartenant respectivement aux familles Vaya et Lodhia.¹⁴

¹² Comme l'ont observé IMPACT et le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, Rapport final S/2018/531, p. 22-23, § 120-121.

¹³ Partenariat Afrique Canada, « La contrebande de l'or dans la région des Grands Lacs : Les flux d'or transfrontaliers dans la région et la contrebande vers l'extérieur de la région », mai 2015, pp. 4-6, disponible sur <https://impacttransform.org/wpcontent/uploads/2017/10/ContrabandGold-in-the-Great-Lakes-Region-French-Final.pdf>, consulté le 22 mars 2021 ; IMPACT, « Une toile dorée : comment l'Inde est devenue l'un des carrefours mondiaux de la contrebande d'or », novembre 2019, pp. 28-30, disponible sur https://impacttransform.org/wpcontent/uploads/2019/11/IMPACT_A-Golden-Web_FR-Nov-2019_web.pdf, consulté le 22 mars 2021.

¹⁴ Organisation des Nations Unies, « Le Comité des sanctions concernant la République démocratique du Congo ajoute deux individus, et cinq entités sur la liste d'interdictions de voyager et du gel des avoirs », 29 mars 2007, disponible sur <https://www.un.org/press/fr/2007/SC8987.doc.htm>, consulté le 22 mars 2021.

Malgré les sanctions et le contrôle accru dont ils faisaient l'objet, ces deux acheteurs ont poursuivi leurs activités sous le couvert d'autres entités commerciales.¹⁵

Dans la même optique, Roland Pouriter note : « Eloignés de plus de 1 500 km à vol d'oiseau de la capitale, le Nord et le Sud-Kivu entretiennent peu de relations économiques avec l'ouest du Congo. Les échanges sont tournés vers l'Afrique de l'Est et l'océan Indien. La rébellion, par la force des choses, renforce les tendances centrifuges d'une périphérie coupée de l'hinterland congolais. Les programmes de reconstruction des infrastructures de communication ne sont pas suffisamment avancés pour que le Kivu soit à nouveau ancré à l'espace économique congolais. »

Dans l'émergence et la sécurisation de leurs activités, les opérateurs économiques du Nord-Kivu préfèrent rester en contact et maintenir le lien avec les pays voisins de l'Est d'où sont installés les grands comptoirs d'achat de minerais en destination des pays occidentaux et asiatiques. En effet, il est bien connu qu'avant le déclenchement des guerres en RDC, ce sont les activités agro-pastorales qui constituaient le symbole de la supériorité économique des éleveurs tutsis par rapport aux agriculteurs hunde, tembo, nyanga, hutu dans le Petit Nord.

Mais, avec les rébellions de l'AFDL, du RCD et celle de l'AFC/M23 ayant occasionné la course vers les minerais exploités de façon artisanale mais surtout illicite, les activités agro-pastorales ont cédé place à l'exploitation artisanale des minerais, le coltan et la cassitérite en particulier. L'évacuation des minerais vers les pays de l'Est a également ouvert la voie de l'Est pour l'approvisionnement en produits de première nécessité pour ravitailler les travailleurs dans les sites d'exploitation des minerais.

Les échanges se sont ainsi intensifiés jusqu'à devenir permanents entre les opérateurs économiques du Nord-Kivu et ceux des pays voisins pour l'achat et la vente des produits de première nécessité et pour les produits de base. Pendant tout le temps de la guerre, et bien longtemps après, les opérateurs économiques

¹⁵ Partenariat Afrique Canada, « Tout ce qui brille n'est pas or : Dubaï, le Congo et le commerce illicite des minéraux de conflit », p. 7 ; et Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo S/2014/42, p. 39-40, § 182-188.

du Nord-Kivu ont maintenu les échanges commerciaux avec les pays de l'Est et de l'Asie jusqu'à ce jour.

En dépit des efforts de la réunification du pays et du redéploiement de l'Etat et de ses services sur l'ensemble du territoire national, les activités économiques du Nord-Kivu restent orientées vers les pays de l'Est et de l'Asie au détriment de Kinshasa.

Deux autres facteurs importants consolident l'extraversion économique du Nord-Kivu vers les pays de l'Est et de l'océan Indien : la proximité et le coût de transport pour atteindre les zones d'approvisionnement. Pour la proximité, il convient de préciser que les opérateurs économiques, par nature capitalistes, font toujours les calculs coûts-intérêts dans leurs opérations économiques. La proximité d'atteindre les pays d'approvisionnement à partir de Goma est évidente par rapport à Kinshasa.

Pour se rendre en Europe, en Asie ou en Afrique du Sud, il est quasi facile de prendre le transport routier de Goma à Kigali ou de Goma à Kampala afin de prendre le vol international et se rendre à la destination choisie, plutôt que de prendre l'option de passer par Kinshasa, déjà très éloignée de la ville de Goma avec toutes les tracasseries administratives et policières de renom de tous. Pour ce qui est du coût de transport, le déplacement des personnes et des biens coûte moins cher depuis Goma pour se rendre à l'Est de l'Afrique, en Europe et en Asie en comparaison d'un départ programmé depuis Kinshasa.

III. PERTES ECONOMIQUES DES TRAFICS ILLEGAUX INTERNATIONAUX

Les ressources minières du Kivu représentent une richesse absolument considérable. Cependant, les nombreuses exportations dont elles font l'objet privent le pays de ressources qui sont non renouvelables. Afin de compenser cette perte, différentes taxes et autres prélèvements publics ont été établis, ceux-ci devant notamment permettre de financer le fonctionnement des institutions nationales, provinciales ou locales.

Ainsi, au premier niveau de la production, l'administration congolaise intervient déjà pour la perception de différentes taxes telles que les droits superficiaires, l'impôt sur les rémunérations, les taxes ou les redevances d'exploitation.

Il en va de même au niveau de la commercialisation des minerais pour laquelle l'administration réclame là aussi des taxes sur les comptoirs, TVA, impôt sur le bénéfice... Ces différentes taxes ou redevances représentent pour le pays un apport financier substantiel.

Par exemple, pour le seul mois d'avril 2012, pour un montant total des recettes de 36 414 498 560,89 CDF (soit 39 580 976,70 dollars¹⁶) issues du secteur minier, les différents droits de douanes représentent 570 553 141 CDF (soit 620 166,46 dollars), les impôts directs et indirects (comprenant notamment les impôts sur le bénéfice, la TVA et l'impôt sur les rémunérations) 28 975 267 267,64 CDF (soit 31 494 855,73 dollars) et les recettes domaniales/participations (redevance minière, redevance agrément des comptoirs ou encore droits de superficialités) 6 868 678 152,25 CDF (soit 7 465 954,51 dollars).

Outre les interventions aux stades de la production et de la commercialisation¹⁷, plusieurs autorités congolaises sont également compétentes pour imposer une taxation formelle sur les exportations, notamment la DGDA, qui enregistre et contrôle les exportations et les importations.

Mais, comme cela a déjà été souligné précédemment, le schéma officiel de commercialisation des minerais est loin d'être unanimement respecté, les pratiques frauduleuses sont réelles et beaucoup cherchent à éviter ces différentes taxations formelles pourtant tout à fait légales. Face à ce phénomène d'évitement des taxations formelles, des taxations dites informelles, car « collectées en dehors du cadre régulateur de l'État et qui ne sont pas enregistrées »¹⁸, sont apparues.

Dans ce cas-ci, ce sont alors les administrations elles-mêmes qui participent au pillage économique en mettant sur pied des pratiques qui ne correspondent en rien à leur responsabilité officielle. Alors que le secteur devrait générer d'importantes recettes, on constate des résultats plus faibles qu'espérés. 50% des exportations ne seraient ainsi pas recensées par les fonctionnaires, les taxes

¹⁶ RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, MINISTÈRE DES FINANCES, CTR, *État mensuel de recouvrement de recettes issues des secteurs des ressources naturelles*, avril 2012.

¹⁷ Voir RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, Direction générale des douanes et des accises, disponible sur www.douanesrdc.com.

¹⁸ INTERNATIONAL ALERT, *Marcher dans l'obscurité : le commerce informel transfrontalier dans la région des Grands Lacs*, Septembre 2012, p. 25.

perçues ne sont pas redistribuées et les profits disparaissent. La faiblesse bureaucratique, la mauvaise gestion mais également les comportements frauduleux expliquent ces mauvais résultats, sans oublier bien évidemment la porosité de nos frontières qui favorise ces trafics illégaux.

Quantitativement parlant, ces taxations informelles prennent une importance telle qu'il n'est pas rare qu'elles soient mêmes plus élevées que les taxations formelles.¹⁹ Ces taxations informelles opérées par l'administration sont rendues possibles par le fait que, « bien que l'État congolais soit considéré comme Etat failli, il a encore un résidu de commandes, c'est-à-dire que les institutions et les agents de l'État continuent à exercer une certaine autorité ».

L'administration congolaise est toutefois loin d'être la seule à recourir à ces pratiques de taxation informelle. Les groupes armés par exemple, qu'ils soient situés aux frontières ou le long de routes, y recourent également. L'exploitation minière sous-tend l'économie congolaise. Elle représente 98% des exportations, 18 % du PIB, 18 % des revenus du gouvernement et 11 % de l'emploi.²⁰

Le secteur extractif s'est montré très performant ces dernières années. Cependant, la corruption généralisée, qui se manifeste par du trafic illégal, associée aux échecs des pouvoirs publics, empêche de redistribuer les richesses provenant des ressources naturelles vers d'autres secteurs de l'économie. Le commerce illicite des minerais est synonyme de pertes de revenus directes qui entraînent des répercussions graves pour l'Etat. Le pays peine à attirer les investissements étrangers directs nécessaires pour exploiter les réserves de minerais de façon durable. En effet, les investisseurs potentiels ne souhaitent pas voir leur image ternie par une opinion publique négative. Bien qu'il n'existe pas de données ventilées sur le commerce illicite des ressources minières, une estimation des pertes de revenus dans le secteur extractif montre l'ampleur de l'impact économique de l'exploitation minière et du commerce illicites des minerais.²¹

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ Overview, « Contribution of the extractive industry to the economy », disponible sur <https://eiti.org/democratic-republic-of-congo>, consulté le 22 avril 2021.

²¹ GATIMU S., « The true cost of mineral smuggling in the DRC », dans *ISS Today*, 2016, disponible sur www.issafrika.org/iss-today/the-true-cost-of-mineral-smuggling-in-the-drc, consulté le 22 avril 2021.

Dans l'ensemble, l'Etat congolais perd environ 4 milliards de dollars US par an en pertes de revenus causées par la corruption, la fraude et le commerce illicite de minerais stratégiques. Cette richesse bénéficie en grande partie à un petit groupe d'élites, dont des politiciens, des représentants du gouvernement, des commandants des forces de sécurité, des dirigeants communautaires, des multinationales et des intermédiaires dans la chaîne d'approvisionnement.²²

Globalement, la contrebande dans la province du Nord-Kivu est essentiellement motivée par la lourdeur des taxes et des charges administratives s'appliquant aux exportations et la faiblesse des services de sécurité œuvrant dans les zones frontalières. Il faut donc régler cette question, qui fait qu'il est difficile pour les acteurs de la chaîne d'approvisionnement d'être conformes à la loi et à la fois d'exploiter des entreprises commercialement viables et de permettre à ce que la Direction Générale de Migration puisse jouir de ses compétences d'organe avant-gardiste dans la sécurisation des frontières de la RDC.

CONCLUSION

L'absence d'avancée dans la pacification de l'Est de la RDC est la conséquence du développement économique rentier mené par la violence. Une vaste coalition d'intérêts locaux, nationaux, régionaux et même internationaux issue de la guerre du Nord-Kivu est parvenue à se cristalliser et à pérenniser ses sources de revenus à travers une économie de guérilla prédatrice. Cette coalition est rendue possible par un pacte de corruption entre les acteurs de cette économie dans laquelle les sociétés multinationales jouent un rôle fondamental. L'impunité qui prévaut en RDC dans le Nord-Kivu, en particulier, évite toute remise en cause de ce pacte de corruption et des élites qui y sont impliquées.

Cette situation favorise un ralentissement criant des efforts entrepris pour garantir les chaînes d'approvisionnement responsables et propres dans le Nord-Kivu. De ce fait, certaines pratiques illicites sont encouragées, telles que la corruption, les arrestations et détentions arbitraires, illégales et irrégulières, ainsi que le transport nocturne des minerais par des personnes non éligibles. Les

²² Country briefs, Democratic Republic of Congo, 2015, www.thesentry.org/wpcontent/uploads/2015/07/19103553/Country-Brief_DRC.pdf, consulté le 22 avril 2021.

relations douteuses entre hommes d'affaires, politiciens, militaires et miliciens ne sont jamais véritablement sanctionnées et le paysage politico-économique est resté largement inchangé.

Face à ce nexus d'intérêts prédateurs, les gouvernements congolais recourent au même répertoire usé de fausses solutions au lieu et place de mettre l'intelligence stratégique au service de la gestion et sécurisation des frontières du Nord-Kivu. Ils mettent en particulier l'accent sur la réponse militaire pour résoudre ce qui n'est en amont qu'une conséquence de la problématique liée à la mauvaise gouvernance dans la gestion et sécurisation des frontières.

Il y a lieu de se poser la question sur la volonté réelle de vouloir terminer la guerre à l'Est de la RDC, car, même les grandes armées du monde, pour bien défendre leurs territoires, ont besoin en amont des renseignements transfrontaliers pour bien opérer sur le terrain et ce, contre ses voisins ennemis. C'est à se demander comment un service de sécurité comme la Direction Générale de Migration qui gère les frontières et le flux migratoire n'est pas bien équipé, formé ou financé à la hauteur de sa mission principale et de la géopolitique contemporaine régionale.

La porosité de nos frontières en dit long et c'est ici l'occasion d'interpeler le gouvernement congolais en ce qui concerne son implication sans faille dans la sécurisation des frontières de l'Est en particulier, et qui, inexorablement, passe par les réformes profondes de sa politique migratoire nationale pour ainsi l'adapter à la nouvelle géopolitique régionale tout en prenant en compte : la logistique, la formation et un budget adéquat pour une Direction Générale de Migration plus efficace et concurrentielle dans la région des Grands Lacs africains.

En somme, les trafics illégaux au Nord-Kivu ne sont pas de simples effets collatéraux de la guerre : ils en constituent le cœur économique et stratégique. Tant que les frontières resteront poreuses et que les économies criminelles prévaudront sur les institutions légales, les conflits continueront à se reproduire. La lutte contre ces trafics représente donc une condition essentielle pour une paix durable et pour le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'Est de la RDC.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTEN L., Renforcement de la gouvernance dans un district marqué par les conflits (Ituri) en République Démocratique du Congo, Clingendael

- Institute, disponible sur <http://www.jstor.com/stable/resrep05579.6>, 2010.
- BRAUD P., *Penser l'Etat*, Seuil, Paris, 2004.
 - CHABAL P. et DALOZ J.-P., *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Economica, Paris, 1999, Mis en ligne sur cairn.info, le 15/11/2012, <https://doi.org/10.3917/polaf.084.0117>.
 - Country briefs, Democratic Republic of Congo, 2015, www.thesentry.org/wp-content/uploads/2015/07/19103553/CountryBrief_DRC.pdf.
 - GATIMU S., « The true cost of mineral smuggling in the DRC », dans ISS Today, 2016, disponible sur www.issafrica.org/iss-today/the-true-cost-of-mineral-smuggling-in-the-drc.
 - IMPACT, « Une toile dorée : comment l'Inde est devenue l'un des carrefours mondiaux de la contrebande d'or », novembre 2019, disponible sur https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2019/11/IMPACT_A-Golden-Web_FR-Nov2019_web.pdf.
 - International Alert, « The role of the exploitation of natural resources in fuelling and prolonging crises in the eastern DRC », 2010, disponible sur <https://www.international-alert.org/wp-content/uploads/2021/09/DRC-Natural-Resources-Conflict-EN-2010.Pdf>.
 - International Alert, *Marcher dans l'obscurité : le commerce informel transfrontalier dans la région des Grands Lacs*, Septembre 2012.
 - KONING R. (de), « Conflict minerals in the Democratic Republic of the Congo: Aligning trade and security interventions », dans *Document d'orientation du SIPRI*, n°27, SIPRI, 2011, disponible sur www.sipri.org/sites/default/files/files/PP/SIPRI27.pdf.
 - LUMBI P., « Guerre en RDC : enjeux économiques - intérêts et acteurs », Observatoire Gouvernance-Transparence, Kinshasa, OGT, 10 avril 2000, non publié.
 - MOHAMED B., *Puissance forestière de firmes multinationales pour un nouvel ordre économique internationale*, Ed. Hachette, Paris, 2015.
 - OLUWOLE O., « Exploitation minière et commerce illicite du coltan en République démocratique du Congo », ENACT, Document de recherche, Numéro 29, Mars 2022, disponible sur www.enactafrica.org.

-
- Organisation des Nations Unies, « Le Comité des sanctions concernant la République démocratique du Congo ajoute deux individus, et cinq entités sur la liste d'interdictions de voyager et du gel des avoirs », 29 mars 2007, disponible sur <https://www.un.org/press/fr/2007/SC8987.doc.htm>.
 - OTWIN M., « Challenges for integrated border management in the European Union », Geneva Center for the Democratic Control for Armed Forces Occasional, Paper n°17, 2010.
 - Overview, « Contribution of the extractive industry to the economy », disponible sur <https://eiti.org/democratic-republic-of-congo>.
 - Partenariat Afrique Canada, « La contrebande de l'or dans la région des Grands Lacs : Les flux d'or transfrontaliers dans la région et la contrebande vers l'extérieur de la région », mai 2015, disponible sur <https://impacttransform.org/wpcontent/uploads/2017/10/ContrabandGold-in-the-Great-Lakes-Region-French-Final.pdf>.
 - Partenariat Afrique Canada, « Tout ce qui brille n'est pas or : Dubaï, le Congo et le commerce illicite des minéraux de conflit », Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo S/2014/42.
 - Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo S/2016/466, 23 mai 2016.
 - Rapport final du Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, S/2017/672.
 - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, Direction générale des douanes et des accises, www.douanesrdc.com.
 - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, MINISTÈRE DES FINANCES, CTR, État mensuel de recouvrement de recettes issues des secteurs des ressources naturelles, avril 2012.
 - SENIORA J. et POITEVIN C., *Armes légères : gestion des frontières terrestres et trafic illicite*, Rapport du GRIP, Bruxelles, 2010.